

**Ce qu'il faut savoir sur...**

# **Les instruments de la politique énergétique**



**Service de l'énergie et des forces hydrauliques**

Sion, mars 2021

# La politique climatique et la politique énergétique

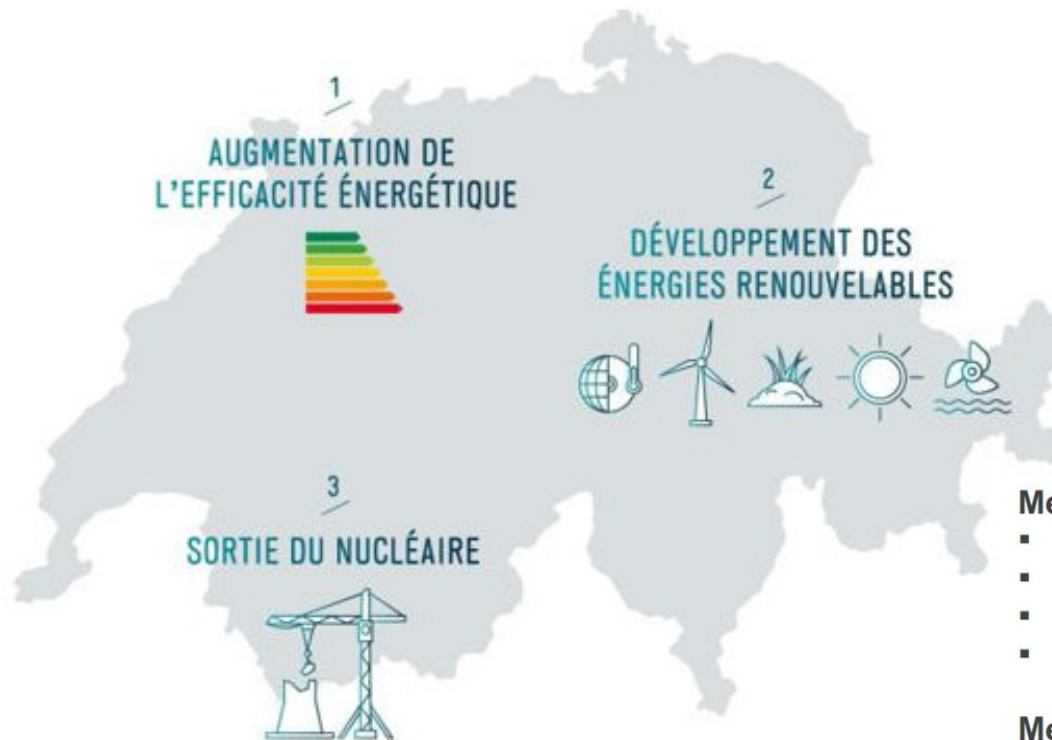
## Buts de la politique climatique :

- ✓ Contenir les changements climatiques et empêcher l'apparition de dommages irréversibles pour l'homme et la nature.
- ✓ Réduire les émissions de gaz à effet de serre et contribuer à ce que la hausse de la température mondiale soit inférieure à 2°C.

## Buts de la politique énergétique :

- ✓ Contribuer à un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économique et respectueux de l'environnement.
- ✓ Garantir une utilisation économe et efficace de l'énergie.
- ✓ Permettre le passage à un approvisionnement en énergie basé sur un recours accru aux énergies renouvelables, en particulier indigènes.

# La Stratégie énergétique 2050



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

## Mesures visant à accroître l'efficacité énergétique

- bâtiments
- mobilité
- industrie
- appareils

## Mesures visant à développer les énergies renouvelables

- encouragement
- amélioration des conditions-cadres juridiques

## Sortie du nucléaire

- aucune nouvelle autorisation générale
- sortie progressive, avec la sécurité comme unique critère

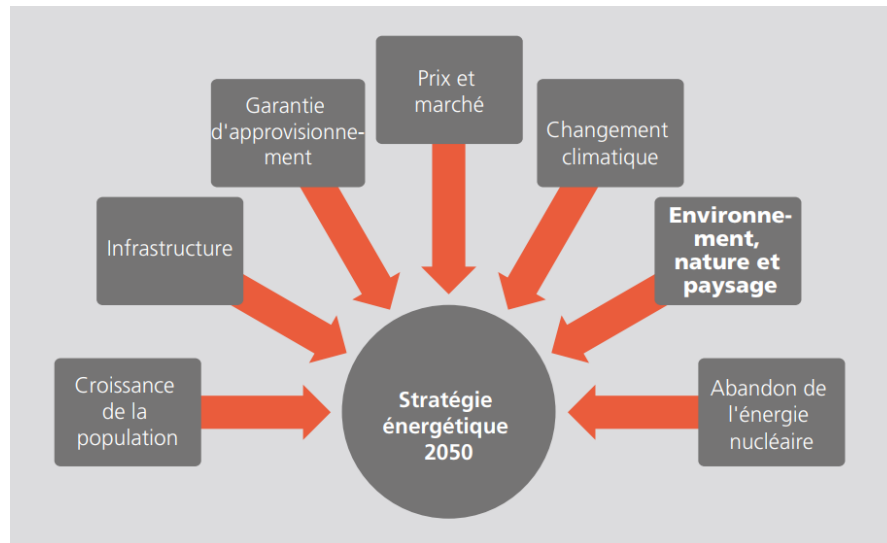
Source : OFEN

# La Stratégie énergétique 2050

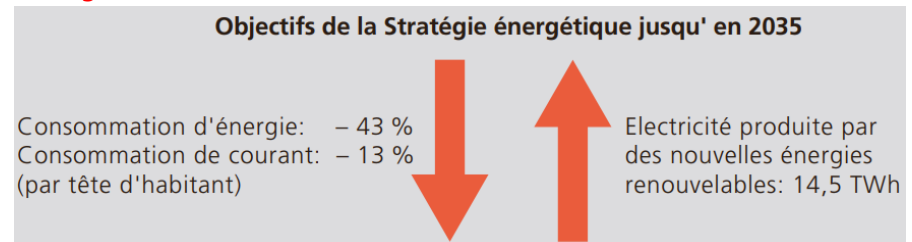


Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

## Facteurs pris en compte

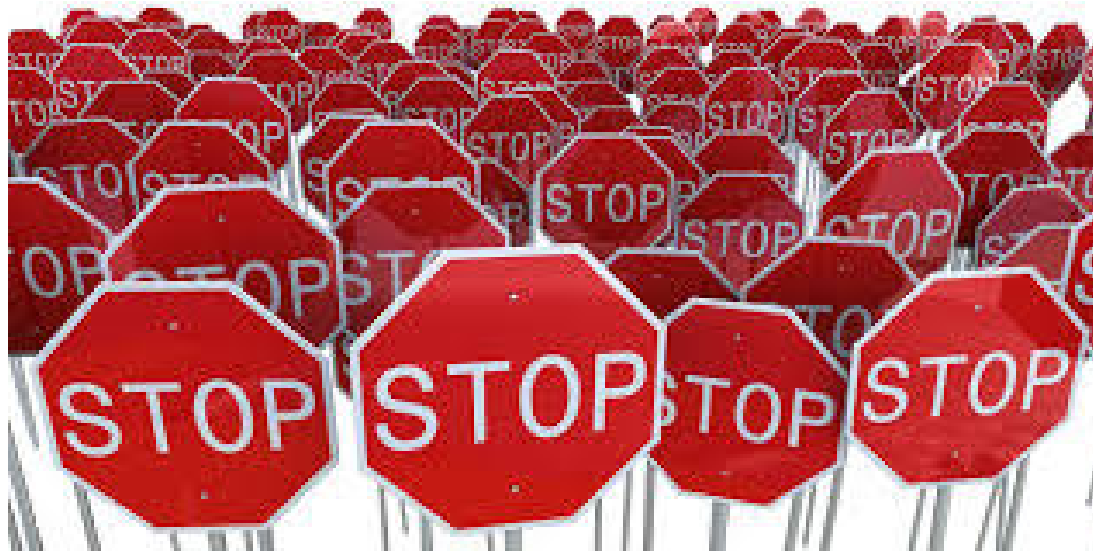


## Objectifs



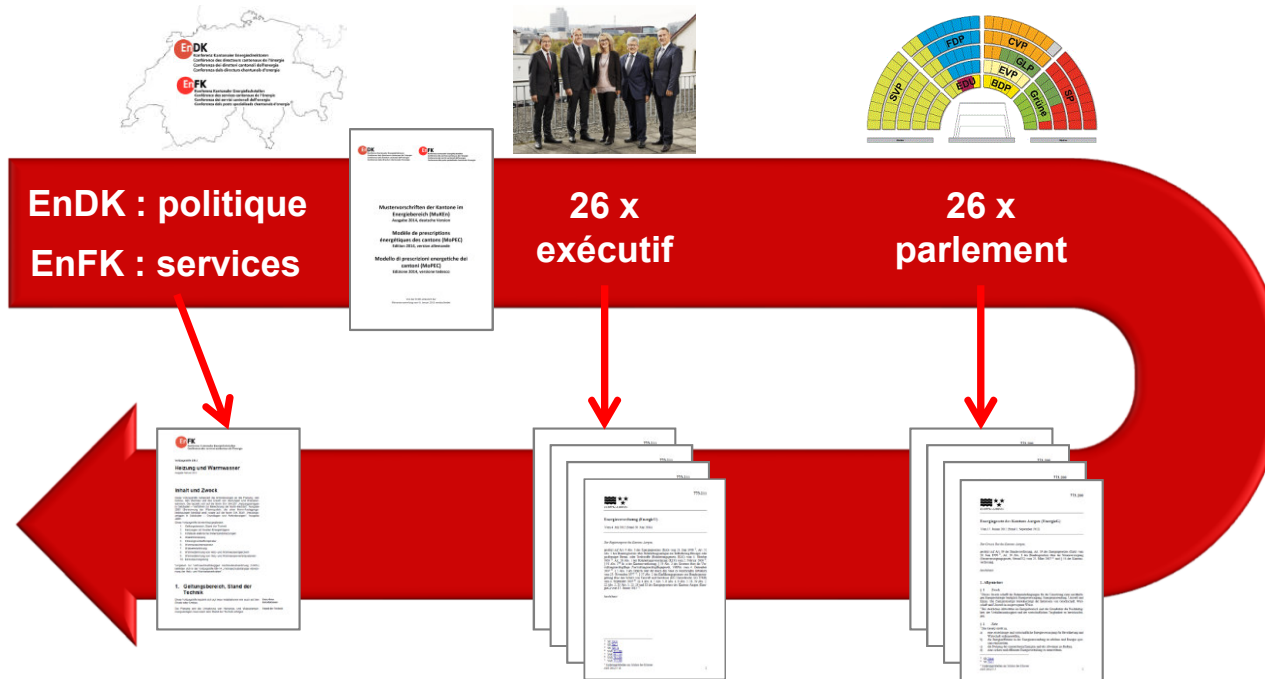
## Du modèle... aux exigences

**Ce que n'est pas le MoPEC :**



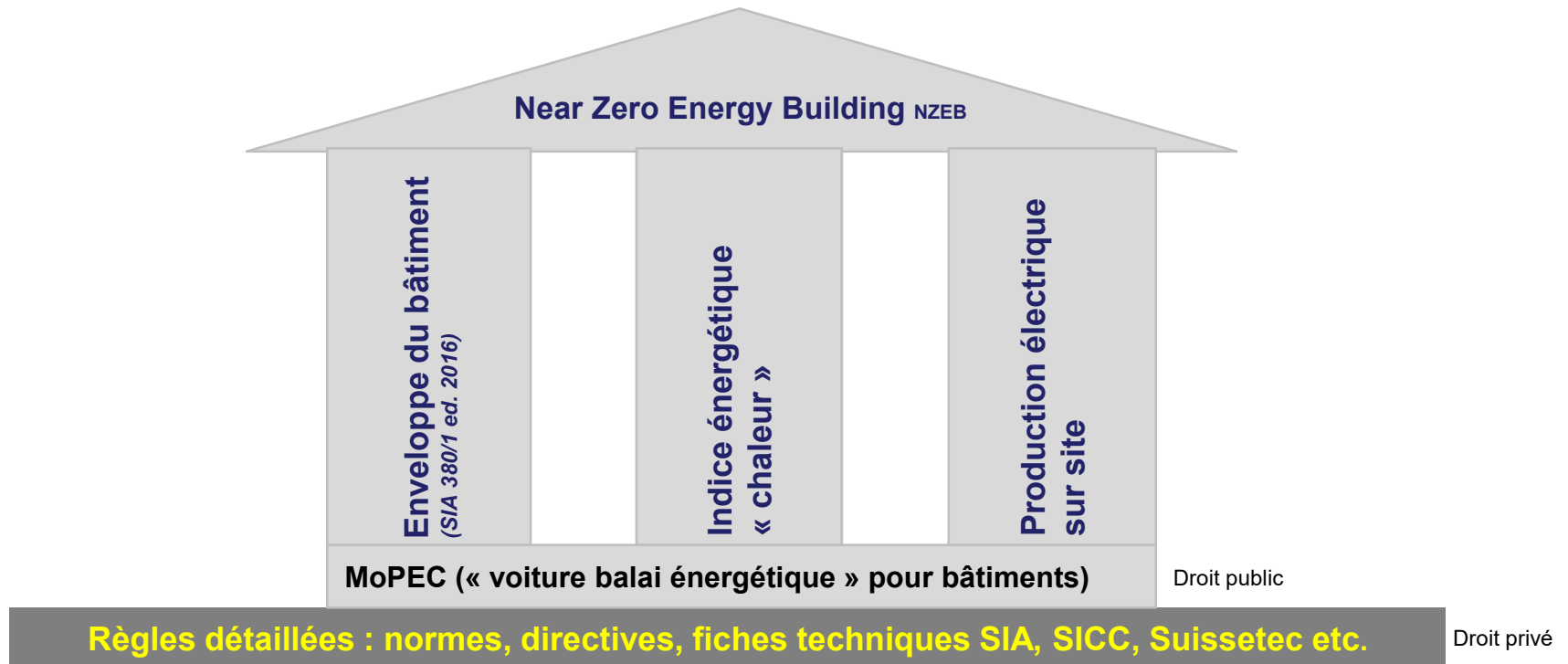
**Le MoPEC n'est pas une loi applicable ! C'est un catalogue de dispositions légales que les cantons peuvent mettre en vigueur en vue d'une harmonisation nationale.**

# Du modèle... aux exigences



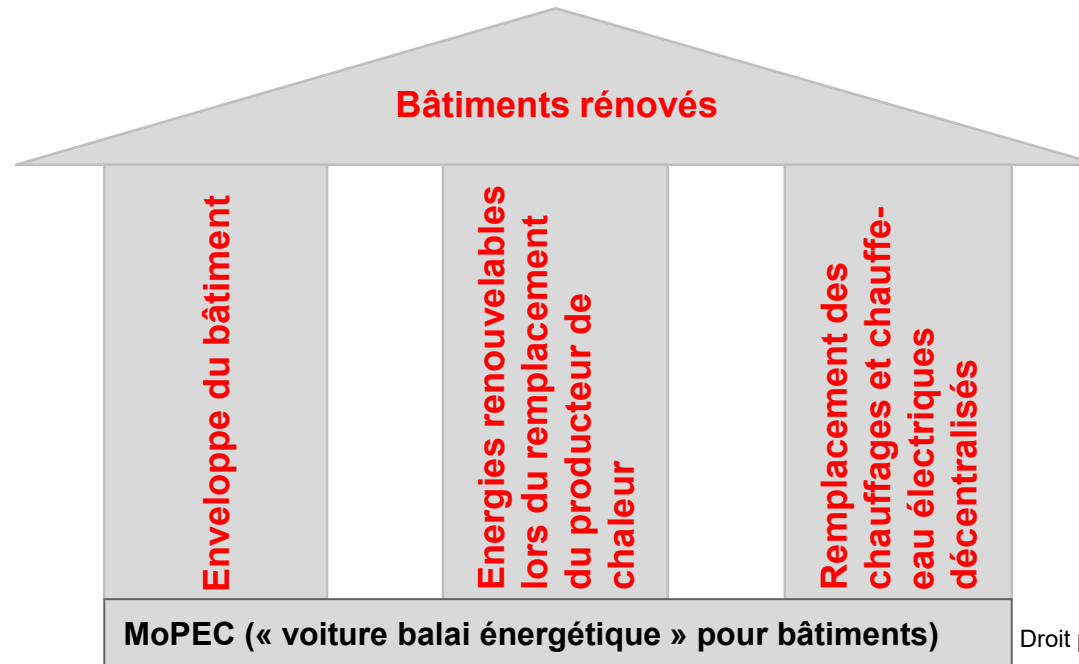
**Les exigences énergétiques suivent les processus législatifs cantonaux qui dictent le rythme !...**

# Les exigences pour les nouveaux bâtiments



1. Réduction des besoins    2. Utilisation EnR    3. Production d'électricité

# Les exigences pour les bâtiments existants



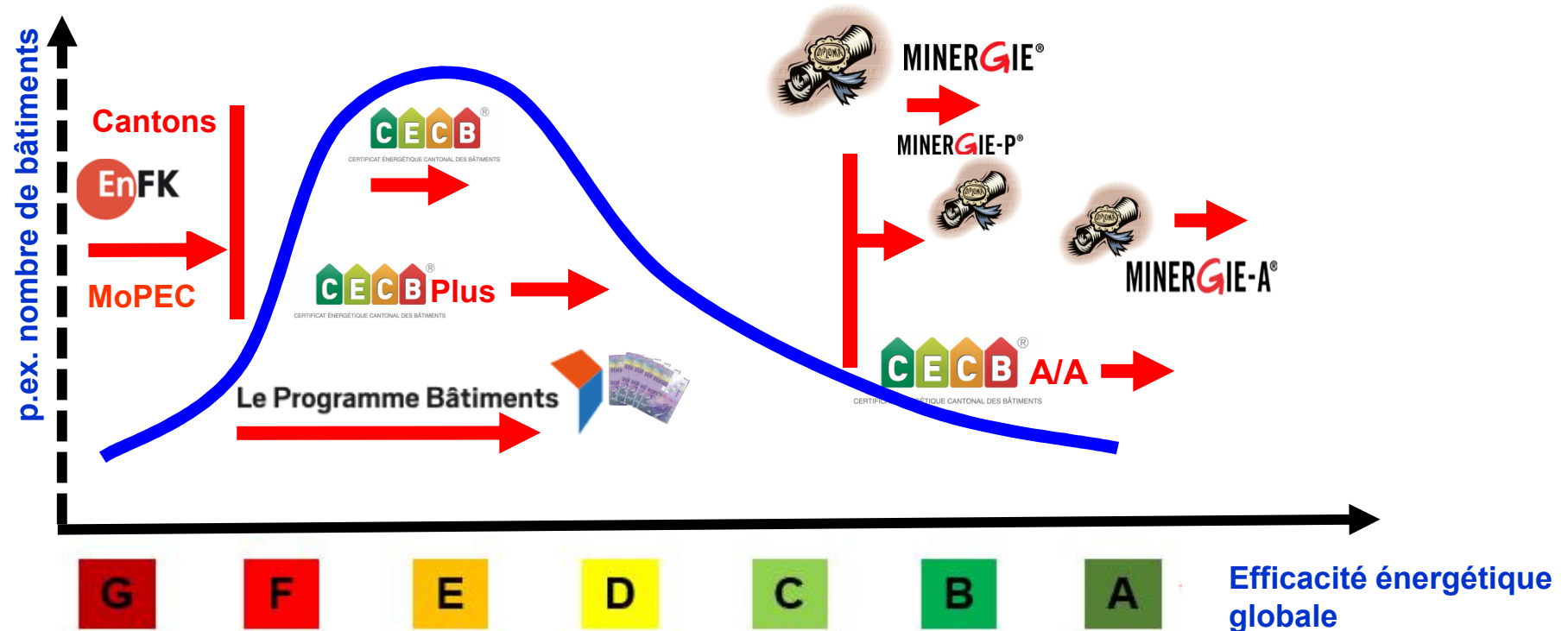
Règles détaillées : Normes, directives, Fiches techniques SIA, SICC, Suissetec etc.

Droit privé

**Les exigences énergétiques s'appliquent lors de la rénovation des éléments de construction et des installations.**



# Les instruments de politique énergétique



Mais encore, notamment :

- conventions d'objectifs avec les gros consommateurs
- spécifications d'aménagement du territoire
- etc.



# Les instruments de politique énergétique

L'illustration de la page précédente montre que :

- les **bases légales** (lois, règlements, ordonnances) des cantons poussent vers l'efficacité énergétique ;
- le **MoPEC** (Modèle de Prescriptions Energétiques des Cantons) est un des instruments de la politique énergétique ;
- les « **Labels à haute efficacité énergétique** » (Minergie, Minergie-A, Minergie-P, le CECB-A/A, etc.) tirent vers l'efficacité énergétique ;
- les **subventions en règle générale** (Programme Bâtiments et autres) mais aussi **le CECB et le CECB-Plus** vont dans le sens d'une amélioration de l'efficacité énergétique ;
- les mesures liées aux **gros consommateurs**, notamment industriels, constituent aussi des outils d'efficacité ;
- les mesures liées au **territoire**, visant une amélioration de l'efficacité d'approvisionnement, sont des instruments de politique énergétique ;
- etc.